

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRES est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°57/2026 - Taxation des logements vacants – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui est en vigueur sur le territoire communal depuis plusieurs années sera supprimée. Si la commune souhaite conserver un outil fiscal permettant d'inciter les propriétaires de logements vacants à remettre leurs biens sur le marché, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin d'instaurer la nouvelle taxe, intitulée Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Bien que les intitulés soient proches (THLV / TVLH), il ne s'agit pas d'un simple "coup de peinture" sur la THLV actuelle : la nouvelle taxe ne prendra pas le relais automatiquement et nécessite une première délibération si le conseil souhaite maintenir ce levier.

La mise en place s'organise en deux temps :

- au plus tard le 30 septembre 2026 : délibération instituant la TVLH, sans avoir à fixer immédiatement de taux.
 - au printemps 2027 : délibération fixant le taux applicable, dorénavant dissocié du taux de taxe d'habitation
- En effet, contrairement à l'ancienne THLV, dont le taux applicable était celui de la taxe d'habitation, la nouvelle taxe offre une autonomie de gestion en laissant aux élus la possibilité chaque année de fixer librement le taux, sans lien avec les autres taxes (TH, Taxes foncières), sans dépasser le taux plafond de 50%.

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Considérant les enjeux locaux liés à la mobilisation du parc vacant

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX



Certifiée exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'état
le 22 juillet 2026 et de la publication le 23
Juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_57-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRES est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°58/2026 - Constitution des commissions municipales. Annule et remplace la délibération n°54/2026 en date du 05 Juin 2026

Suite à une observation de la Direction de la légalité, il y a lieu de modifier la composition de la commission d'appel d'offre. En effet la composition de la CAO n'est pas conforme à l'article L1411-5 du C.G.C.T qui prévoit que, pour les communes de moins de 3500 habitants, cette instance est composée par le maire, ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus en qualité de titulaires et trois membres en qualité de suppléants.

Monsieur le Maire propose de modifier la composition de la CAO comme suit :

Commission appels d'offres

Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires : Monsieur Éric BOULESTEIX
Monsieur Raphaël RICHEFAL
Madame Manuella ROBERT

Membres suppléants Anne-Marie de MONTCALM
Éliane MERLE-AUPY
Noëlle DAULNE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La composition de la CAO comme sus-mentionnée

Les membres des autres commissions ne sont pas modifiés.

Commission des finances

Président : Monsieur le Maire

Membres : Monsieur Éric BOULESTEIX

Monsieur Raphaël RICHEFAL

Madame Christelle FAUCOMPRES

Madame Gwenaëlle PAILLOT

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_58-DE
Reçu le 22/07/2026

Commission travaux et urbanisme (voirie, réseau, assainissement, bâtiments)

Président : Monsieur Éric BOULESTEIX

Membres : Madame Manuella ROBERT

Monsieur Daniel COSTA

Monsieur Michel MARTINET

Madame Noëlle DAULNE

Monsieur Yoan COMBEAU

Commission administration générale, ressources humaines

Président : Monsieur le Maire

Membres : Monsieur Éric BOULESTEIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT

Commission communication et site internet

Président : Monsieur le Maire

Membres : Monsieur Éric BOULESTEIX

Monsieur Daniel COSTA

Madame Noëlle DAULNE

Monsieur Pascal DUGUÉ

Commission environnement, développement durable, espaces naturels, traitement des déchets

Président : Monsieur Raphaël RICHEFAL

Membres : Madame Anne-Marie de MONTCALM

Madame Noëlle DAULNE

Commission logements communaux

Présidente : Madame Christelle FAUCOMPRES

Membres : Monsieur Antoine GERMANICUS

Madame Noëlle DAULNE

Madame Anne-Marie de MONTCALM

Commission action sociale, service à la population, personnes âgées, handicap

Présidente : Madame Christelle FAUCOMPRES

Membres : Madame Marie-Pierre BOULESTIN

Monsieur Antoine GERMANICUS

Madame Noëlle DAULNE

Commission affaires scolaires, caisse des écoles et transport scolaire

Président : Monsieur le Maire

Membres : Monsieur Antoine GERMANICUS

Monsieur Pascal DUGUÉ

Madame Gwenaëlle PAILLOT

Commission jeunesse et sport

Président : Monsieur Antoine GERMANICUS

Membres : Madame Marie-Pierre BOULESTIN

Monsieur Daniel COSTA

Monsieur Éric BOULESTEIX

Monsieur Pascal DUGUÉ

Madame Gwenaëlle PAILLOT

Commission vie associative, culturelle, animation, marchés festifs

Président : Monsieur Antoine GERMANICUS

Membres : Madame Anne-Marie de MONTCALM

Madame Marie-Pierre BOULESTIN
Monsieur Daniel COSTA
Monsieur Pascal DUGUÉ

Commission commerces, artisanat, agriculture, marché hebdomadaire

Présidente : Madame Manuella ROBERT
Membres : Madame Marie-Pierre BOULESTIN
Madame Anne-Marie de MONTCALM
Madame Marie MERLE-AUPY

Commission développement économique, industriel et touristique

Président : Monsieur le Maire
Membres : Monsieur Éric BOULESTEIX
Madame Manuella ROBERT
Monsieur Raphaël RICHEFAL

Commission espaces publics, cadre de vie, patrimoine, propriétaires habitations

Président : Monsieur Raphaël RICHEFAL
Membres : Madame Christelle FAUCOMPRES
Monsieur Michel MARTINET
Madame Marie MERLE-AUPY
Madame Anne-Marie de MONTCALM

Commission développement touristique (lac, gîtes, parcours de randonnée)

Présidente : Madame Manuella ROBERT
Membres : Monsieur Éric BOULESTEIX
Monsieur Michel MARTINET
Monsieur Pascal DUGUÉ

Correspondant défense

Délégué titulaire : Monsieur Éric BOULESTEIX
Délégué suppléant : Monsieur Michel MARTINET

Correspondant sécurité routière

Délégué titulaire : Monsieur le Maire
Délégué suppléant : Monsieur Raphaël RICHEFAL

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la
publication le 23 Juillet 2026

Saisissez du texte ici

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_58-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRESZ est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°59/2026 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés (CLECT) de la Communauté de Communes Ouest Limousin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant communal au sein de cette commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-28 du 08 Juin 2026 relative à la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges Transférées (CLECT),

Considérant que chaque commune membre doit désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein le membre appelé à siéger au sein de cette commission,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la candidature de Monsieur Jacques LACROIX, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre :

0 voix

Abstention : 0 voix

Désigne Monsieur Jacques LACROIX comme représentant de la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la
publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_59-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**
04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX - Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT - Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRESZ est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°60/2026 - Rapport définitif de la Chambre Régional des Comptes sur la gestion de la CCOL pour les années 2020 à 2024

En vertu du Code des juridictions financières, la communauté de communes Ouest Limousin a fait l'objet d'un contrôle de sa gestion par la Chambre régionale des comptes, sur la période 2020 à 2024. Monsieur le Maire note que le conseil municipal a été destinataire du rapport établi par la cour des comptes relatif à la gestion de la CCOL sur la période 2020 – 2024.

Il invite la Conseil Municipal à débattre sur le sujet

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CCOL ainsi que des débats qui en ont découlés en séance.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_60-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRESZ est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°61/2026 - Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal par voie d'avancement de grade

Monsieur le Maire indique qu'une agent peut prétendre à un avancement de grade. L'avancement de grade permet de progresser au sein de son cadre d'emploi en obtenant le grade immédiatement supérieur.

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 522-1;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à l'avancement de grade adoptées par la collectivité le 21 Juillet 2021

CONSIDÉRANT qu'un agent de maîtrise de la collectivité remplit l'ensemble des conditions statutaires pour prétendre à un avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la valeur professionnelle de l'agent et l'intérêt du service à acter cette promotion ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en créant l'emploi correspondant afin de permettre cette nomination ;

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

ARTICLE 1 : Décide la création, à compter du 1^{er} Août 2026, d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet (35/35), pour pourvoir à l'avancement de grade de l'agent concerné.

ARTICLE 2 : Dit que la rémunération afférente à cet emploi sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (grade d'agent de maîtrise principal).

ARTICLE 3 : Précise que les crédits nécessaires au financement de cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Prend acte que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié conformément à la présente délibération. Précise que le poste d'agent de maîtrise actuellement occupé par l'agent sera supprimé après sa nomination effective.

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_61-DE
Reçu le 22/07/2026

ARTICLE 5 : Autorise le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau des effectifs s'établit dorénavant comme suit

Grade ou emplois	CATEGORIE	Effectifs	Temps non complet	Statut	Emploi pourvu ou vacant
Attaché territorial	A	1		Titulaire	1 emploi pourvu
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2		Titulaires	2 emplois vacants
Adjoint Adm. Terr. Principal de 1ère classe	C	2		Titulaires	2 emplois pourvus
Agent de maîtrise principal	C	4		Titulaires	3 emplois pourvus 1 emploi vacant
Agent de maîtrise	C	4		Titulaires	2 emplois pourvus 2 emplois vacants
Adjoint Tech Terr principal de 1ère classe	C	2		Titulaires	1 emplois pourvus 1 emploi vacant
Adjoint Technique Territorial	C	3	1	Titulaires	2 emplois pourvus dont 1 TNC 1 emploi vacant
TOTAUX		17	1		11 postes pourvus 7 postes vacants

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_61-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX - Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT - Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRESZ est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°62/2026 - Convention de prêt de friteuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition de deux friteuses. Il porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la
publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_62-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX - Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT - Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRESZ est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°63/2026 - Dispositif été 2026

Monsieur le Maire indique avoir été destinataire d'une communication de l'inspection académique l'informant qu'EDF a mis en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement de matériel de rafraîchissement pour équiper les établissements scolaires.

Le dispositif permet de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Si un équipement coûte moins de 400 €, il est remboursé à 100% de son prix d'achat. Le matériel doit être acheté entre le 26 Juin et le 30 Septembre.

Sont concernés les brasseurs d'air, les ventilateurs de plafond, les brumisateurs, les climatiseurs fixes ou mobiles. Il est recommandé de privilégier les équipements fabriqués ou assemblés en Europe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le dispositif.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le principe de l'achat de climatiseurs mobiles pour l'école « Le Nauzon »

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de se renseigner sur le matériel qui pourrait être approprié et procéder aux démarches nécessaires pour le remboursement.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_63-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRES est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°64/2026 - Remboursement à Monsieur Raphaël RICHEFAL

Monsieur le Maire indique que suite à l'épisode caniculaire, Monsieur RICHEFAL a fait l'acquisition pour le secrétariat de deux ventilateurs et qu'il y a lieu de procéder au remboursement de ceux-ci pour la somme de 59,90 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à la majorité

Pour : 14 voix

Contre :

0 voix

Abstention : 1

voix (Raphaël RICHEFAL)

De rembourser la somme de 59, 90 € à Monsieur RICHEFAL

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_64-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX – Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT – Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRES est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°65/2026 - Information parc agrivoltaïque Centrale Solaire des Châtaigniers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux permis déposés par la Centrale Solaire des Châtaigniers pour la réalisation de parcs d'ombrrières agrivoltaïques ont été tacitement accordés. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de ces deux permis et leur implantation. Il rappelle également que le précédent Conseil s'y était opposé par délibération en date du 13 Juin 2025. Un débat s'engage sur l'opportunité d'un tel projet. Madame MERLE-AUPY et Monsieur MARTINET indiquent que le Parc Naturel Périgord Limousin n'a pu émettre qu'un avis consultatif. Le Conseil Municipal regrette que l'avis du Conseil n'ait pas été suivi par Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner de nouveau par rapport aux projets présentés par la Centrale Solaire des Châtaigniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet agrivoltaïque porté par la société centrale solaire des Châtaigniers, à l'unanimité

« êtes-vous favorable au projet agrivoltaïque porté par la société centrale solaire des Châtaigniers »

Oui : 0

Non : 15

Abstention : 0

Le Conseil Municipal souhaite qu'une nouvelle réunion publique soit organisée. Celle-ci pourrait se tenir le 12 Septembre 2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire, Jacques LACROIX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la publication le 23 Juillet 2026



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_65-DE
Reçu le 22/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 10 Juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Date de la
convocation**

04 Juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Huit Avril, à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mr LACROIX Jacques.

Date de convocation : 04 Juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Jacques LACROIX – Monsieur Éric BOULESTEIX - Antoine GERMANICUS – Éliane MERLE-AUPY – Michel MARTINET – Noëlle DAULNE – Anne-Marie de MONTCALM – Madame Manuella ROBERT - Marie-Pierre BOULESTIN – RICHEFAL Raphaël – Daniel COSTA – DUGUÉ Pascal – Yoan COMBEAU – Gwenaëlle PAILLOT

ABSENTS : Néant

REPRÉSENTÉE : Madame Christelle FAUCOMPRES est représentée par Monsieur Jacques LACROIX

Madame Gwenaëlle PAILLOT est élue secrétaire de séance.

N°66/2026 - Présentation des nouveaux emplacements des éco-points

Monsieur Raphaël RICHEFAL prend la parole. Il indique avoir rencontré le SYDED pour échanger sur les nouveaux emplacements des containers.

- Cimetière
- A côté du tennis, l'emplacement n'a pas été validé pour cause de difficulté d'accès
- En face du Conseil Départemental, route de Burgou
- Parking du Super U : en attente de la réponse de la gérante du supermarché

Les emplacements suivants sont conservés :

- Parking derrière la salle des fêtes
- Parking du Lac
- Parking de la déchetterie
- La Forge

Les containers en place devant le local des services techniques seront ôtés.

Monsieur le maire demande au Conseil de valider les deux nouveaux emplacements, à savoir ;

- Parking du cimetière, Route de l'Océan
- Parking route de Burgou

Après délibération, le Conseil Municipal valide à la majorité, les nouveaux emplacements tel que présentés.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstentions : 2 voix (Michel MARTINET et Gwenaëlle PAILLOT)

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
au représentant de l'état le 22 Juillet 2026 et de la
publication le 23 Juillet 2026

Le Maire, Jacques LACROIX



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20260710-2026_66-DE
Reçu le 22/07/2026